

canadiens à long terme et des mesures les plus judicieuses pour les protéger » (document 609). Craignant désormais que sa position antérieure n'ait été « imprudente », du fait des liens de plus en plus étroits qu'entretient Cuba avec l'Union soviétique, Green convient qu'il est temps de « revoir toute la question de nos relations avec Cuba » (document 611). Par conséquent, il est demandé à toutes les missions canadiennes en Amérique latine de donner leur avis sur la politique du Canada. Les réponses (documents 613 à 620, 622, 623, 625 et 626) montrent que, si aucun changement fondamental ne s'impose, par contre un recentrage paraît hautement souhaitable, de façon à favoriser de meilleures relations entre le Canada et les États-Unis. Selon une note rédigée au début d'octobre, le Canada est prêt à faire d'importantes concessions sur le commerce et les transports (document 635). Toutefois, comme le fait remarquer Norman Robertson, dans une note manuscrite sur ce document, les événements viendront bientôt « contrecarrer » le projet canadien.

Pendant la crise des missiles, le Canada prend plusieurs mesures afin de seconder les États-Unis dans leurs efforts, comme la fouille d'avions à destination de Cuba et la communication aux autorités américaines des listes de passagers (documents 672 et 673). Toutefois, une déclaration antérieure du premier ministre, en faveur d'une mission d'établissement des faits des Nations Unies, est interprétée à tort comme une remise en question de l'existence des bases de missiles soviétiques à Cuba (voir documents 658 et 662), ce qui laisse penser que le Canada est, au mieux, réticent à apporter son soutien. Une déclaration ultérieure plus énergique en faveur de l'action américaine vaut cependant à Diefenbaker des remerciements de la part à la fois de Dean Rusk et du procureur général des États-Unis, Robert F. Kennedy (document 694). Néanmoins, les efforts du Canada pour trouver une solution dans le cadre des Nations Unies ne suscitent pas beaucoup d'enthousiasme auprès des Américains. En raison du ressentiment du Canada, mécontent que les Américains n'aient pas consulté leurs alliés aux premières heures de la crise, et des États-Unis, qui reprochent à Diefenbaker sa lenteur à relever le niveau d'alerte des forces militaires canadiennes, la crise entraîne une détérioration marquée des relations entre les deux pays – situation pour le moins ironique étant donné la décision de notre pays, au début d'octobre 1962, de mieux aligner sa politique cubaine sur celle des États-Unis.

D'autres sujets de contentieux viennent ternir les relations canado-américaines, y compris en ce qui concerne le droit de la mer, la ratification du Traité du fleuve Columbia, le partage de la production de défense et l'édition canadienne de magazines américains. Depuis l'échec de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, en 1960, le Canada s'emploie activement à trouver un consensus qui conduise à l'adoption d'une convention multilatérale sur l'extension de la mer territoriale de même qu'à la création de zones contiguës où chaque État aurait un droit de pêche exclusif. Après mars 1962, lorsqu'il devient évident que, en raison de l'opposition de l'industrie des pêches américaine, les États-Unis ne pourront appuyer ce projet de convention, le Canada décide d'agir unilatéralement. À Washington, les protestations sont beaucoup plus vives que prévu et les fonctionnaires dans la capitale